

## LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

DISPOSITIF D'AIDE À L'ACHAT D'UN VÉLO NEUF RÉSERVÉ AUX HABITANTS DES COMMUNES DE BERNARDSWILLER, INNENHEIM, KRAUTERGERSCHEIM, MEISTRATZHEIM, NIEDERNAI ET OBERNAI

### LE BÉNÉFICIAIRE DEVRA REMETTRE

#### ► Le formulaire de demande complété, signé et accompagné des pièces suivantes :

- La copie de la facture d'achat acquittée du vélo éligible à l'aide. Celle-ci doit comporter :
  - Le nom et l'adresse du bénéficiaire.
  - Le type de vélo et la référence (marque et nom ou n° du modèle)
  - La date d'achat. L'achat du vélo doit avoir été effectué durant la période de validité du dispositif (du 1<sup>er</sup> mars 2019 au 31 octobre 2021).
- La copie du certificat d'homologation (pour les vélos à assistance électrique uniquement).
- La copie de la pièce d'identité du bénéficiaire.
- La copie d'un justificatif de domicile :
  - une facture de moins de 3 mois d'un fournisseur d'énergie ou d'eau, ou des ordures ménagères aux mêmes nom et adresse que ceux figurant sur la facture d'achat du vélo
  - ou une copie complète recto-verso de la dernière taxe d'habitation de la résidence principale.
- Un relevé d'identité bancaire ou postal.

#### ► La charte d'engagement complétée et signée par le bénéficiaire.

#### ► Pour les dossiers concernant un vélo pour un mineur âgé de 10 à 17 ans :

Si le bénéficiaire est le représentant légal d'un mineur (à partir de 10 ans) les pièces complémentaires suivantes sont à remettre :

- La copie d'une pièce d'identité justifiant que le mineur de 10 ans et plus (notamment carte nationale d'identité, passeport).
- La copie d'un document justifiant que le bénéficiaire est bien le représentant légal de l'acquéreur (notamment livret de famille).
- La charte d'engagement cosignée par le bénéficiaire mineur.

### ENVOYER OU DÉPOSER LE DOSSIER COMPLET À

Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile  
38 rue du Maréchal Koenig - BP 85  
67213 OBERNAI Cedex

+ d'infos :  
ccpso@ccpso.com  
www.cc-paysdesainteodile.fr

Seuls les dossiers complets seront proposés à l'approbation de la CCPO. Toutefois, dans le cas où le dossier s'avèrerait être incomplet, le bénéficiaire dispose d'un mois pour apporter la ou les pièces manquantes, à compter de la réception de la demande de pièce(s) complémentaire(s) par la CCPO. L'avis du conseil communautaire sera confirmé par courrier, adressé au demandeur.

#### Contact :



Communauté de Communes du Pays de Sainte Odile

38, rue du Maréchal Koenig - BP 85 - 67210 OBERNAI CEDEX - Tél. 03 88 95 53 52 - ccpso@ccpso.com

[www.cc-paysdesainteodile.fr](http://www.cc-paysdesainteodile.fr)